

la loi Macron, c'est tout pour les patrons

Contrairement à la présentation qu'en font les médias et le gouvernement, la loi Macron débattue actuellement à l'Assemblée nationale n'est pas une loi « fourre-tout » mais bien une attaque frontale et cohérente contre le code du travail.

Un ministre de l'économie pond une loi modifiant en profondeur le code du travail. Le cadre général est donné : le droit des patrons doit primer sur les droits des salarié-e-s. Son projet de loi additionne ainsi toutes les lubies des économistes libéraux avec une cohérence d'ensemble : il s'agit toujours de casser les droits des salarié-e-s.

★ Une attaque méthodique contre le code du travail

Travail du dimanche et de nuit : ça va bien plus loin que le passage de 5 à 12 dimanches travaillés par an : les zones touristiques ou commerciales, où tous les dimanches sont autorisés, se généraliseraient, les commerces de gares ne seraient plus limités en dimanches travaillés et la compensation salariale pour le travail de nuit (entre 21h et 24h) sauterait pour le commerce au détail. Il ne s'agit pas de « travailler plus pour gagner plus » mais au contraire de supprimer les compensations salariales des salarié-e-s travaillant de nuit ou le dimanche en banalisant ces horaires. **Les « jobs à 0 euros » anglais, où les salarié-e-s sont disponibles à la demande et payés à la tâche, ne sont pas loin !**

Destruction des moyens de défenses des salarié-e-s : la délinquance patronale va être facilitée

par de nouvelles attaques contre les prud'hommes et l'inspection du travail. En parallèle, un autre projet de loi envisage de transférer une partie de la médecine du travail vers la médecine généraliste. Et la loi sur le dialogue social, écrite par le MEDEF mais refusé par les syndicats et aujourd'hui entre les mains du gouvernement, envisage carrément de supprimer les 2/3 des CHSCT (comité hygiène sécurité conditions de travail) dans les entreprises.

Une nouvelle série de privatisations est prévue : examen du permis poids lourds, entreprises dans l'armement ou la recherche, aéroports et possibilité pour les hôpitaux de créer des filiales privées. Les lignes d'autocars entre villes seraient ouverts à la concurrence, avec une explication par E. Macron lui-même : *« beaucoup de Français sont trop pauvres pour prendre le train [...], la libéralisation du transport en autocar va bénéficier aux familles les plus modestes. »* **Rendre le train moins cher serait plus simple et plus écologique !**

Licenciements : si un licenciement suite à une fermeture d'entreprise est jugé illégal par la justice, les salarié-e-s licenciés ne récupèrent plus aucune indemnité ! L'accélération des procédures de plans de licenciements par l'Accord

national interprofessionnel de 2013 a sans surprise conforté les patrons dans leurs exigences : **plus on cède, plus ils en demandent.**

★ Pas d'unité nationale, mais l'unité contre la loi Macron

Le projet de loi Macron a commencé à être débattu dans les médias début janvier, juste avant les odieux attentats fascistes à Charlie Hebdo et à l'Hyper-Cacher de la porte de Vincennes. Alternative libertaire a condamné ces actes ignobles et combat tous les fascistes, qu'ils soient nationalistes ou religieux, mais s'indigne de la récupération politique qui a eu lieu. Hollande n'a en effet pas hésité à inviter des dictateurs et des dirigeants d'extrême droite, dont certains emprisonnent ou torturent des journalistes ou des blogueurs. Cela illustre bien l'hypocrisie de « l'unité nationale » : il s'agit avant tout d'un mensonge et d'un piège visant à faire taire toutes les voix discordantes et à organiser le retour à l'ordre derrière ce gouvernement au service des patrons.

Nous ne tomberons pas dans ce piège : **pas d'unité avec les ennemis des travailleur-se-s, mais unité de tous les salarié-e-s contre le projet de loi Macron !**

ne pas jeter sur la voie publique SVT.

Nous avons besoin de votre soutien !

Alternative libertaire tire 100 % de ses ressources des cotisations de ses militant-e-s, de la souscription de ses Ami-e-s et des ventes militantes. Si vous voulez nous soutenir, vous pouvez donc **acheter régulièrement notre journal ou vous y abonner** mais aussi **souscrire aux «Ami-e-s d'AL»**. En souscrivant, vous recevrez chaque mois le journal Alternative libertaire et la «Lettre des Ami-e-s d'AL,» qui informe des actions, débats et initiatives du moment. Les Ami-e-s d'AL proches d'un collectif local sont également tenu-e-s informé-e-s de ses initiatives et invité-e-s à y participer. Les Ami-e-s sont convié-e-s à participer aux rencontres fédérales d'AL qui se tiennent chaque été et, tous les deux ans, sont associé-e-s à la préparation du congrès d'AL. Pour souscrire aux Amis d'AL, deux solutions :

- Utilisez la boutique en ligne sur www.alternativelibertaire.org
- Envoyez un chèque de 30 € / 60 € / 90 € (ou plus !) pour un an de souscription à l'ordre d'Alternative libertaire, à Alternative libertaire, BP 295, 75921 PARIS Cédex 19.

